

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2015-06		
Date validation officielle : 18 juin 2015	Objet : Plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale (RBI) de la Grand'Côte	Vote : Favorable

Examen par le Groupe de travail "Espaces protégés" du CSRPN

Le comité consultatif de la Réserve naturelle nationale du Lac de Remoray du 12 février 2015 a accepté que le plan de gestion de la RNN renvoie au plan de gestion de la réserve biologique intégrale de la Grand'Côte. En conséquence, le plan de gestion de la RBI est soumis à l'avis du CSRPN.

Le groupe de travail, réuni le 23 avril 2015, a examiné les documents préparatoires du plan de gestion de la RNN du lac de Remoray pour la période 2016-2025, proposé et présenté par M. Bruno TISSOT de l'Association des Amis de la réserve naturelle du lac de Remoray, gestionnaire de la réserve naturelle nationale. Il a examiné également le plan de gestion de la RBI de la Grand'Côte pour la même période 2016-2025, proposé et présenté par Vincent BENARD, référent environnement ONF Franche-Comté et animateur des réserves biologiques.

Il a ensuite entendu les conclusions de M. Vincent BICHET, rapporteur des plans de gestion.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 18 juin 2015, les membres du CSRPN ont entendu les conclusions de M. Vincent BICHET, rapporteur et de Mme Geneviève MAGNON, animatrice du groupe de travail ainsi que les précisions de M. Vincent BENARD.

Considérant que :

- le plan de gestion de la RBI décrit de manière satisfaisante les habitats et les espèces présents sur le site,
- l'analyse des peuplements réalisée suivant le protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF) permet de dresser un état initial précis du milieu forestier,
- l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers est très pertinent au regard des enjeux et objectifs recherchés,
- le choix de l'ONF de faire évoluer le statut de Réserve Biologique Dirigée vers celui de Réserve Biologique Intégrale rejoint l'objectif de la Réserve naturelle nationale, renforce le niveau de protection du site et contribue en ce sens aux objectifs de la Stratégie de création des aires protégées,
- les actions, études et suivis proposés suivant des protocoles consolidés et déployés au sein du réseau des RBI de métropole répondent de manière opérationnelle aux objectifs définis,
- les différentes propositions suggérées lors du groupe de travail du 23 avril 2015 ont été intégrées par l'ONF dans le plan de gestion 2016-2025,

Le CSRPN :

Souligne :

- que le renvoi du plan de gestion de la RNN du lac de Remoray au plan de gestion de la réserve biologique intégrale de la Grand'Côte est une mesure cohérente de gestion,
- l'intérêt de se rapprocher d'autres sites protégés côté Suisse.

Recommande :

- l'acquisition par l'État ou la commune de la bande forestière privée qui se trouve entre la RNN et la RBI pour l'intégrer à la forêt domaniale,
- l'amélioration des connaissances du substrat forestier (pédologie et géologie) et sa vulnérabilité hydrique dans un contexte d'évolution des conditions climatiques,
- l'amélioration des connaissances sur la disponibilité des sols en nutriments ainsi que sur la dynamique de dégradation de la matière organique.

Avis du CSRPN n° 2015-06

Le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la Réserve biologique intégrale de la Grand'Côte.

Le Président du CSRPN
M. Jean-Pierre HEROLD

